

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

N° de la délibération : 2024-129

. de la convocation : 19.09.2024

. d'affichage : 19.09.2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 63

. présents : 49

. votants : 57

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt six septembre, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. ACQUAIRE Alain, BARBIER Marc, BRUCHET Antoine, DELVILLE Jean-Pierre, FORMAN Nicolas, Mme GENSE Caroline, MM. GRAVET Jacques, HINAUT Guy, LECOMTE Frédéric, MEREL Michel, MERESSE Christian, MUSEUX Gérard, RICHARD Jean-Edouard, RIMETTE Jean-Michel, SALOME André, SLOSARCZYK Florian, VASSEUR Julie,

M. FORMAN Nicolas avait donné pouvoir à Mme COULON Stéphanie.

M. LECOMTE Frédéric avait donné pouvoir à M. JOLY Vincent.

M. MUSEUX Gérard avait donné pouvoir à M. FRIZON Hervé.

M. RICHARD Jean-Edouard avait donné pouvoir à Mme POTURALSKI Patricia.

M. RIMETTE Jean-Michel avait donné pouvoir à M. WISSOCQ Jean-Marc.

M. SALOME André avait donné pouvoir à M. MERLIER Jacques.

M. SLOSARCZYK Florian avait donné pouvoir à M. PECRIAUX Lucas.

Mme VASSEUR Julie avait donné pouvoir à M. ZOIS Christophe.

M. ACQUAIRE Alain était représenté par M. ZIENTEK Sébastien, suppléant.

M. MERESSE Christian était représenté par M. DEGENNE Laurent, suppléant.

M. MEREL Michel était représenté par M. NORMAND Steve, suppléant.

Secrétaire de séance : Mme LARDOUX Catherine

OBJET :

INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS

Suite au retrait de la délégation du Vice-Président M. Lepère Didier, il convient selon les dispositions de l'article L.2123-20-1 du CGCT, de voter à nouveau les indemnités des élus. La délibération devra être accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil.

Pour rappel, l'enveloppe maximale autorisée est la suivante :

- *Président d'un EPCI de 20.000 à 49.999 habitants : 67.50% appliqué au montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,*
- *Vice-Président d'un EPCI de 20.000 à 49.999 habitants : 24,73% appliqué au montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,*

La répartition des indemnités, de la présente délibération, est identique à celle de la précédente délibération (n°2020-57).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et en particulier les articles L.5216-4 et L.2123-20-1 du CGCT,

Vu la délibération 2020-57 de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, par 42 voix pour, 8 voix contre (Mmes CHAPUIS-ROUX Elodie, DELEFORTRIE Luciane, MM. HAY Francis, LALOI François, Mme LEFEVRE Sandra, MM. LEPERE Didier, ORIER Francis, Mme VERGULDEZOONE Nathalie), 6 abstentions (MM. DUCAMPS Thomas, FRISON Fabrice, FRIZON Hervé, LEGRAND Eric, MUSEUX Gérard, Mme TOTTET Fanny) et M. BOITEL Francis n'a pas pris part au vote,

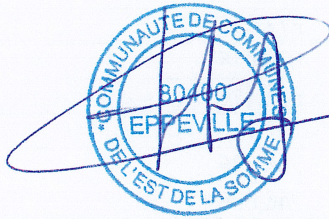
fixe les indemnités de fonction du Président, des Vice-Présidents et des délégués spéciaux, comme suit :

- **Président :**
A 67,50% du montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- **Vice-Présidents :**
A 16,48% du montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- **Membres du bureau, délégués spéciaux :**
A 6% du montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

précise la répartition des indemnités de fonction des élus par un tableau nominatif, annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,



Le secrétaire de séance,

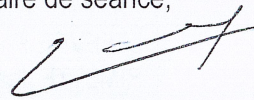


TABLEAU NOMINATIF DES INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS

FONCTION	NOM PRENOM	MONTANT BRUT
PRESIDENT	RIOJA José	2.774.60€
Vice-Président	RIQUIER Julie	677.41€
Vice-Président	LECOMTE Frédéric	677.41€
Vice-Président	SALOME André	677.41€
Vice-Président	MERLIER Jacques	677.41€
Vice-Président	WISSOCQ Jean-Marc	677.41€
Vice-Président	SPRYSCH Aline	677.41€
Vice-Président	BOITEL Francis	677.41€
Vice-Président	JOLY Vincent	677.41€
Vice-Président	LARDOUX Catherine	677.41€
Vice-Président	SCHIETTECATE Benoit	677.41€
Vice-Président	POLIN Justine	677.41€
Membre du bureau	LEFEVRE Philippe	246.63€
Membre du bureau	RIMETTE Jean-Michel	246.63€
Membre du bureau	GRIMAUX Patrice	246.63€
Membre du bureau	BLONDELLE Pascal	246.63€
Membre du bureau	MERESSE Christian	246.63€
Membre du bureau	LEFEBVRE Eric	246.63€
Membre du bureau	RICHARD Jean-Edouard	246.63€
Membre du bureau	POTURALSKI Patricia	246.63€